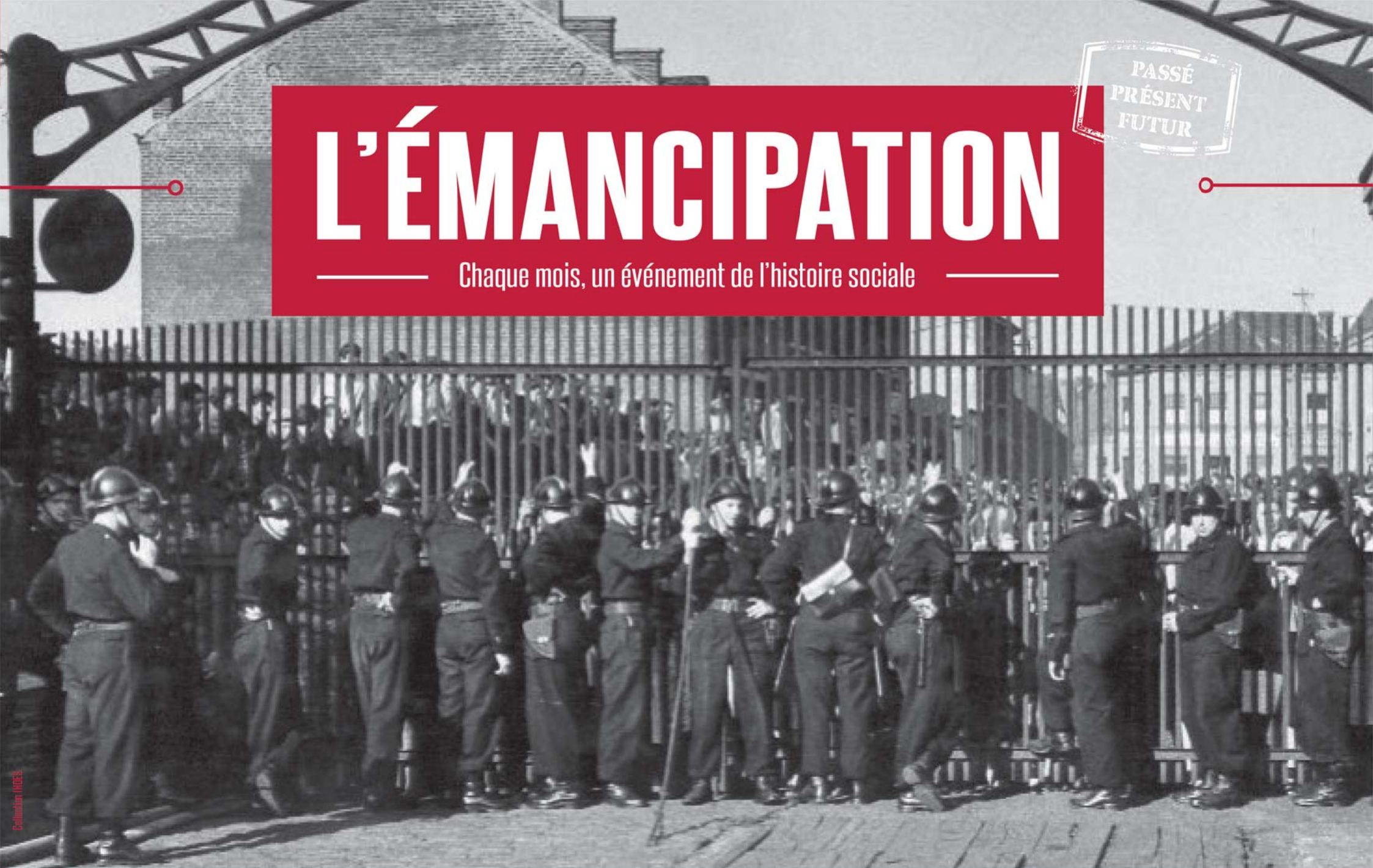


L'ÉMANCIPATION

Chaque mois, un événement de l'histoire sociale

PASSÉ
PRÉSENT
FUTUR



AOÛT 1956 - LA CATASTROPHE DU BOIS DU CAZIER À MARCINELLE

Cette année 2016, nous commémorons le 60^e anniversaire de la catastrophe du Bois du Cazier. Il s'agit d'un fait historique marquant : la plus grande catastrophe minière que la Belgique ait connue. Le 8 août 1956, deux cent soixante-deux mineurs, dont plus de la moitié est d'origine italienne, périssent dans la mine. La catastrophe provoque une onde de choc dans la société belge qui prend conscience du prix auquel on extrait le charbon... Ce sera ce triste événement qui marquera le début de l'intégration des Italiens à la Belgique...

L'ÉMANCIPATION UN MENSUEL SOCIAL

L'Émancipation revient, chaque mois, sur un événement de l'histoire sociale, en alliant textes de vulgarisation, reproductions d'archives et illustrations. Réel prolongement de l'exposition *En lutte. Histoires d'émancipation*, il ne s'agit pas seulement de faire revivre le passé mais bien d'inscrire les combats pour les acquis sociaux dans le temps, selon un mode d'articulation passé, présent et futur.

QUE S'EST-IL PASSÉ CE 8 AOÛT 1956 ?

Rapport de la commission d'enquête chargée de rechercher les causes de la catastrophe survenue au charbonnage :

« Le 8 août 1956, à partir de 7 heures, on procéda à la descente normale du poste. Du fait qu'il s'agissait du poste du matin (soit 274 personnes) d'un jour du milieu de la semaine, il s'agissait ainsi de l'effectif le plus nombreux se trouvant à la fois au fond de la mine. Le drame survint au niveau 975 lorsqu'à la suite d'un malentendu entre l'encageur et l'aide encageur, un chariot fut envoyé dans la cage, dans le sens de la sortie, par un arrêtoir. Suite à un mauvais fonctionnement de cet arrêtoir, il laissa passer la première roue du wagonnet vide mais s'opposa au passage de la deuxième roue. Le machiniste d'extraction ayant reçu le signal, démarra comme d'habitude la prise de la cage, mais celle-ci fut particulièrement brutale avec un wagonnet vide émergeant d'un côté et d'un wagonnet plein émergeant de l'autre côté. Bloqué à mi-course et dépassant de 35 cm environ, le wagonnet fila vers la surface, en arrachant au passage, une lourde poutrelle métallique. Tout se passa alors très vite. La poutrelle alimentait la balance hydraulique de la cage. Cette canalisation conduisait à un réservoir situé à 907 m. La poutrelle emportée à toute vitesse par le chariot



Agitation autour du charbonnage du Bois du Cazier après la catastrophe

mal engagé détruisit également deux câbles de 3000 volts chacun ainsi qu'une conduite d'air comprimé. » [...] On devine la suite: la formation d'arcs électriques dus à l'endommagement des deux câbles mit le feu à l'huile pulvérisée et l'incendie se propagea ».

Les mineurs sont alors pris au piège, la fumée s'insinue rapidement dans toutes les galeries de la mine, seuls six d'entre eux parviennent à atteindre la cage pour remonter à la surface.

Sur le carreau*, les secours s'organisent. Des sauveteurs tentent de descendre mais la fumée et la vapeur d'eau brûlante les empêchent de porter secours à leurs cama-

rades. Leur ténacité permettra de découvrir six survivants qui se sont réfugiés dans des zones où l'épaisse fumée ne s'est pas encore insinuée... Aux abords de la mine, derrière les grilles d'entrée, les familles viennent aux nouvelles, l'attente est interminable. On l'ignore encore mais la mine ne laissera plus remonter aucun survivant...

Les sauveteurs remonteront 262 morts par intoxication (dont 136 italiens). La Belgique est en état de choc.

* Le carreau de mine est la parcelle de terrain où est installé le puits ou fosse, là où se trouvent les installations techniques de surface nécessaires pour l'extraction.



Moustique, n° spécial vendu au profit de Marcinelle, 1956.



Les sauveteurs du Bois du Cazier à l'œuvre. © Wim van Rossem / Anefo - Nationaal Archief.

LES CONDITIONS D'ACCUEIL INDIGNES DES TRAVAILLEURS ITALIENS.

« On t'a vendu, on t'a acheté, sur le papier d'un Traité tu es parti, tu as cherché, la seconde liberté »

Gianni Canova, réalisateur du téléfilm Memoria.

Il y a 70 ans, la Belgique signe un protocole d'accord pour l'envoi de mineurs en échange de charbon. Le gouvernement italien s'engage, dans un premier temps, à envoyer 50 000 travailleurs à raison de 2000 par semaine en échange de charbon. Les autorités belges fourniront un logement convenable, des conditions de travail avantageuses aux nouveaux arrivants. Des recrutements sont organisés dans les provinces italiennes. Pour appâter les candidats, le travail de mineur est présenté sous un jour favorable, on vante les nombreux avantages liés à ce statut (assurances sociales, congés payés...). Poussés par la misère et rêvant d'une condition meilleure, 50 000 travailleurs débarquent en Belgique. Les contrats proposés sont d'un an renouvelable et spécifient que les travailleurs ne peuvent être affectés à d'autres travaux que ceux du fond de la mine. Les conditions de vie à leur arrivée sont extrêmement pénibles. On leur avait garanti des logements décentes, une vie meilleure... La réalité est tout autre, l'accueil est inapproprié et inorganisé, l'arrivée massive de travailleurs engendre une pénurie de logement et beaucoup sont entassés dans des baraquements jusqu'alors occupés par les prisonniers de guerre allemands... Ils sont par ailleurs confrontés à un travail dangereux dont ils n'imaginaient pas la pénibilité et vis-à-vis duquel ils ne sont pas suffisamment préparés. Dans un premier temps, la solidarité entre travailleurs belges et italiens n'est pas vraiment de mise, les immigrés sont souvent perçus comme des concurrents, souvent stigmatisés comme des profiteurs comme l'évoquera la chanson à l'humour douteux « à la moutouelle, que la vie est belle ».

Les célébrations actuelles des 70 ans d'un accord d'immigration, Anne Morelli les rela-



Affiche vantant la bataille du charbon. © Carhop.

tive. « Il y a beaucoup de rhétorique autour de la mémoire, mais c'est évident que c'est une histoire qui n'a rien de glorieux, d'amusant. On dit "On va fêter", mais il n'y a rien à fêter. Cette immigration, c'est un arrachement, un déchirement, c'est une obligation, une déportation. C'est un mot choquant, car on pense tout de suite à la déportation juive et aux camps d'extermination, mais au sens premier, déportation, ça veut dire vivre loin de chez soi. Pour tous ces gens qui, en 1946, prennent la route, à cause de la misère, et aussi d'une certaine forme d'oppression politique qui régnait en Belgique. »*

Rapidement, les relations entre la Belgique et l'Italie vont se dégrader concernant le sort des immigrés : les conditions de travail,

LA CATASTROPHE S'INSCRIT DANS UN CONTEXTE PARTICULIER, CELUI DE LA BATAILLE DU CHARBON.

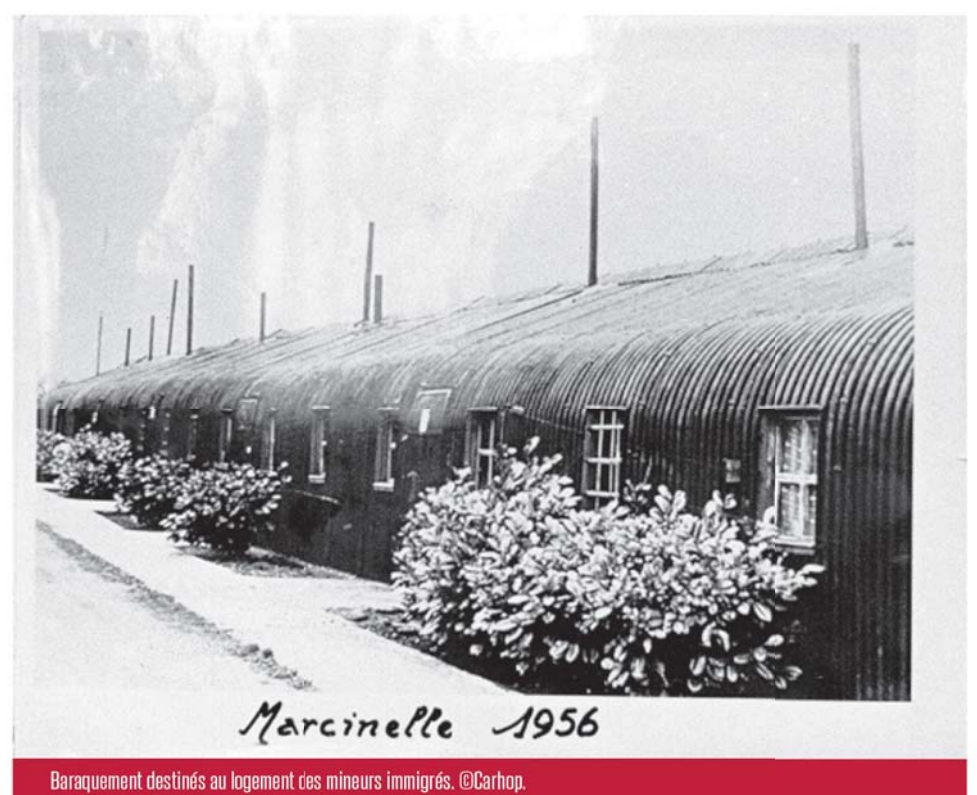
Après la seconde guerre mondiale, la reconstruction génère une forte demande en charbon. L'appareil industriel belge a relativement été préservé durant la guerre, contrairement à celui de ses voisins. Mais ces secteurs industriels ont besoin de char-

bon pour fonctionner. Pour faire face à la demande énergétique accrue, Achille Van Acker lance « La bataille du charbon ». Ce plan prévoit une augmentation rapide de la production, mais il se heurte à un problème: le manque cruel de main-d'œuvre. Malgré les campagnes de propagande visant à réhabiliter les avantages à travailler dans ce secteur, le métier de mineur reste très déprécié. Pénible, il s'effectue dans un environnement humide, les conditions de travail y sont dures et dangereuses, l'outil est vieux et manque d'investissement depuis la première guerre mondiale. « Pour les Belges le métier de mineur était le dernier que l'on puisse supporter* ». Toutes les mesures prises par le gouvernement pour réhabiliter la profession n'arrivent pas à ramener le Belge dans la mine. La Belgique va alors faire appel aux italiens. Le 20 juin 1946 l'État Belge conclut un pacte avec l'Italie: des travailleurs contre du charbon. Pour chaque mineur recruté, il est prévu d'envoyer cinq tonnes de charbon par mois à un prix avantageux...

* A. Bastenier, L'État Belge face à l'immigration. Les politiques sociales jusqu'en 1980. Louvain-La-Neuve, Academia, Coll.SYBIDI Papers, p.16.



Affiche propagandiste en faveur du métier de mineur. © IHOES.



Baraquement destinés au logement des mineurs immigrés. © Carhop.

« Le premier soir, le chef m'a demandé si je revenais le lendemain. Un tiers des Italiens abandonnaient presque immédiatement. Moi, je voulais résister et travailler. Et puis, qu'aurait-on dit de moi si j'étais rentré dans mon village? J'ai perdu 10 kg en quelques semaines. Mais j'ai fini par m'habituer. »
(voir pas53 bois du cazier).

« Les premiers mois de travail, je les passai hébété par la frayeur provoqué par la dangerosité du travail et par le terrorisme instauré par les "porions", les chefs, lesquels transmettaient des ordres pour nous incompréhensible et qui se comportaient comme des bourreaux. La majeure partie des nouveaux engagés ont fui, rentrant au pays peu de jours après leur arrivée. Il s'agissait des "fortunés" qui avaient encore un toit en Italie ou, qui nonobstant leur misère, la préféraient au dur et périlleux travail. [...] Avec le travail dirigé de la mine et l'expérience qui me venait du contact permanent avec les mineurs, même d'autres sociétés, j'ai pu constater qu'à Marcinelle, comme dans toute la Belgique, des conditions inhumaines d'exploitation et de systématiques violations des plus élémentaires principes de sécurité. »

Témoignage de Gastone Lodolo, mineur italien, in :
Tutti Cadeveri, *Le Procès du Bois du Cazier à Marcinelle*, Éditions Aden, 2006, p.219.

« Nous avons travaillé dans les mines de 1945 à 1956 comme des esclaves, de vrais esclaves. Ce qui comptait c'était le charbon, pas les hommes. Pour autant d'ouvriers, il fallait faire des tonnes de charbon. [...] La catastrophe du 8 août 1956 a fait 262 victimes [...] La cause d'accidents répétés se trouve dans le caractère désuet et dangereux des installations, c'était connu de la direction. [...] Mais la responsabilité du Conseil d'Administration du charbonnage, de l'Administration des Mines et des hommes politiques ne fut jamais mise en cause... »

Extrait des dernières paroles du film consacré à la catastrophe du Bois du Cazier, projeté sur les lieux du drame dans l'espace du 8 août 1956.

les logements, la sécurité dans les charbonnages sont très vite mis en cause. La catastrophe du Bois du Cazier sera un événement révélateur des conditions de travail précaires dans lesquels sont plongés les mineurs de la bataille du charbon... L'Italie suspend alors les campagnes d'émigration vers la Belgique.

Par ailleurs, dans les années 50 l'industrie du charbon belge périclité. Les fermetures s'enchaînent. L'appareil charbonnier belge est vétuste contrairement à celui des pays voisins qui a profité de la reconstruction d'après-guerre pour se moderniser. Le charbonnage du Bois du Cazier est une petite concession dirigée depuis plusieurs décennies par quelques actionnaires. Rien à voir avec un grand groupe financier. Le

Bois du Cazier illustre parfaitement l'état de certaines mines belges par rapport à ses concurrents étrangers: en 1956, les chevaux de fond sont encore au nombre de 46 et tirent les wagonnets remplis de charbon. Le manque d'investissement se fait sentir et la sécurité en pâtit. Les infrastructures minières belges sont vieillissantes et condamnées à disparaître face à la concurrence étrangère mais aussi devant l'arrivée des nouvelles sources énergétiques telles que le pétrole ou le gaz. C'est dans ce contexte bien particulier que survient le terrible accident...

* Interview d'Anne Morelli, historienne belge spécialisée dans l'histoire des religions et des minorités, sur la radio RTBF *La Première*, le 3 juin 2016.



Mineurs au travail. © Cladic.



Mineurs manifestant lors de la grève de Wandre (1960). © IHOES.

UN PROCÈS

Ce n'est que trois ans après la catastrophe, qu'un procès s'ouvre au tribunal correctionnel de Charleroi pour déterminer les responsabilités de ce drame. Il y aura deux aspects au procès: au niveau pénal, les juristes tenteront de déterminer si un défaut de prévoyance ou de précaution a été commis par les dirigeants du Bois du

Cazier, le contremaître et les fonctionnaires de l'Administration des Mines. Au niveau civil, les avocats des parties civiles tenteront d'obtenir des indemnités supplémentaires de la part par les éventuels responsables du drame.* Cent et neuf parties civiles se retrouvent face à cinq prévenus: le directeur des travaux du Bois du Cazier, l'ingénieur en chef, le responsable du contrôle du matériel électrique, le directeur divisionnaire de l'Administration des mines et un ingénieur de cette même administration. Ils sont tous poursuivis pour défaut de

prévoyance et précaution ayant entraîné involontairement la mort des 262 mineurs. Durant le procès, la défense patronale et l'Administration des Mines invoqueront la défaillance humaine, la fatalité et ne questionneront pas véritablement la vétusté des installations et le manque de volonté en matière de sécurité ou encore la mauvaise gestion des industries charbonnières en plein déclin. Pourtant plusieurs experts judiciaires affirmeront durant les débats que la catastrophe aurait pu être évitée... Le jugement du Bois du Cazier du

1^{er} octobre 1959 aboutira cependant à un acquittement général. La catastrophe est implicitement imputée aux travailleurs et aux circonstances. Il ne s'agira donc à aucun moment de remettre en cause la logique de production.

* Marie Louise De Boeck, Julie Urbain, Paul Lootens, Tutti Cadeveri, *Le Procès du Bois du Cazier à Marcinelle* Éditions Aden, 2006, p.102.

ET AUJOURD'HUI ?

QUAND RENDEMENT RIME AVEC PROFIT C'EST LA SÉCURITÉ DES HOMMES QUI EN PÂTIT. CE QUI ÉTAIT VRAI À MARCINELLE LE RESTE ENCORE AUJOURD'HUI.



15/10/2013 : **Le Soir**

« Samedi, un travailleur d'ArcelorMittal, Alain Vigneron a mis fin à ses jours. Et dans une lettre d'adieu, écrite il y a deux mois déjà, il accuse: la direction d'ArcelorMittal et les politiques. Selon ses collègues, c'est le quatrième suicide ces dernières années. »

06/01/2015 : **L'express**

« L'enquête sur les suicides à France Telecom est terminée. France Telecom, devenu Orange, est la première entreprise du CAC 40 à avoir été mise en examen pour harcèlement moral, après le suicide de trente-cinq salariés en 2008 et 2009. Le parquet doit se prononcer sur un éventuel renvoi en correctionnelle. L'enquête sur la vague de suicides à France Telecom, qui vaut à son ex-patron Didier Lombard et à l'entreprise d'être mis en examen pour harcèlement moral, est donc terminée, a appris l'AFP de sources judiciaires et proches du dossier. Cette enquête est suivie de près par les syndicats et les spécialistes du droit du travail: elle est susceptible d'ouvrir la voie à la reconnaissance par la justice d'un harcèlement moral institutionnalisé. »

05/07/2015 : **Le Soir**

« Onze personnes sont décédées dans l'effondrement d'une fabrique de chaussures dans l'est de la Chine, ont rapporté dimanche les médias d'État. »

18/12/2015 : **RTBF**

« Selon les statistiques de l'Inami, les cas de *burn-out* ont triplé depuis 2007. En Belgique 83 155 cas de *burn-out* ont été diagnostiqués en 2014. Un salarié sur trois dit souffrir au travail... »

27 /01/2016 : **Le Soir**

« Un échafaudage s'est effondré mercredi matin sur un chantier de construction à Enghien causant la mort d'un ouvrier, a-t-on appris auprès des pompiers locaux. »

28/02/2016 : **La Libre Belgique**

« Plusieurs coups de grisou en trois jours dans une mine du Grand Nord de la Russie ont fait trente-six morts, l'ac-

cident le plus meurtrier dans le pays ces dernières années, après l'annonce dimanche par la compagnie minière que vingt-six mineurs portés disparus sont désormais considérés comme morts. »

18/03/2016 : <http://www.industrialunion.org>

« La mort de sept travailleurs d'une mine de cuivre et de cobalt de la compagnie Katanga Mining en République Démocratique du Congo a été confirmée. [...] Le Katanga se vante sur son site internet d'avoir "l'un des coûts de production à l'unité les plus bas du monde" au sein de cette exploitation. Le cobalt est un composant vital des batteries des téléphones portables. Les efforts de multinationales comme Glencore pour faire baisser le coût unitaire au plus bas contribuent à l'existence de conditions de santé et de sécurité déplorables, ce qui peut avoir constitué un des facteurs de cet accident. »

05/04/2016 : **7sur7.be**

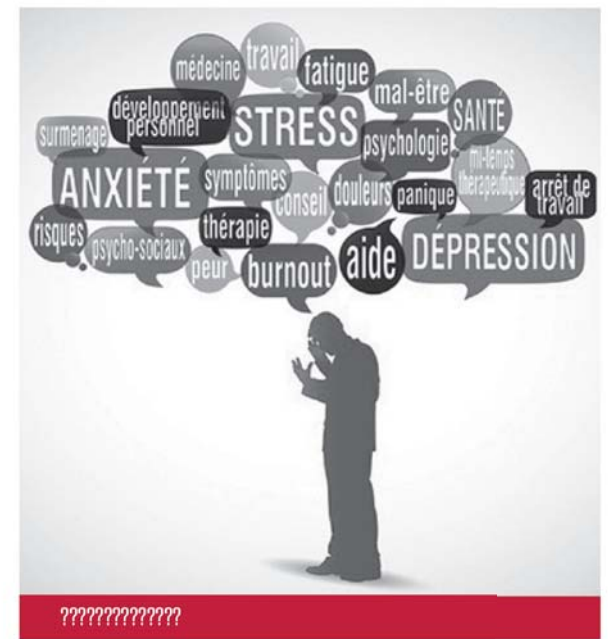
« Deux sociétés ont été reconnues coupables mardi par le tribunal correctionnel de Mons de la mort involontaire de deux ouvriers, ensevelis sous des terres, sur un chantier en avril 2011. L'une était responsable des travaux tandis que l'autre était spécialisée en terrassement. Au total, six prévenus ont été reconnus responsables du décès des deux victimes. »

28/04/2016 : **6com.be**

Industeel (ArcelorMittal): accident mortel à l'usine de Marchienne-au-Pont.

« Mardi, sur le coup de 13h40, un technicien de la société sous-traitante Caro Maintenance a perdu la vie percuté par un pont roulant de plusieurs tonnes et a été écrasé par le garde-corps à Industeel à Marchienne-au-Pont. À l'arrivée des secours, la victime était déjà morte. La police de Charleroi est descendue sur les lieux et n'a pu que constater le drame et le signaler à l'auditorat du travail du Hainaut. Au vu des premières constatations, l'employeur ne serait pas en cause dans ce drame. Le travailleur aurait emprunté un chemin non sécurisé pour gagner du temps... »

Ces divers titres de presse, nous montrent à quel point les questions de sécurité, de souffrance, stress au travail demeurent une réalité bien tangible dans une société où la rentabilité, la productivité passent avant l'humain. De tels principes d'organisation du travail mettent avant tout la pression sur les travailleurs (flexibilité, rentabilité, contrats précaires, concurrence entre travailleurs, menace de délocalisation) et ne sont pas compatibles avec l'idée d'un travail décent. Un travail décent passe par le respect du travailleur et de ses droits fondamentaux: droit à un salaire permettant de vivre dignement, le droit de s'organiser, de faire grève, le droit à une protection sociale, au dialogue social... Mais le droit à un travail décent se doit aussi de questionner le sens du travail moderne et les nouvelles formes de mal-être qu'il engendre aujourd'hui. L'insécurité au travail se traduit par des symptômes bien visibles et réels actuellement. Dépression, stress, perte de sens, épuisement, *burn-out*, suicide sont présents au cœur de nombreux emplois. Si beaucoup de témoignages et études montrent l'ampleur du problème, celui-ci tend



à être minimisé par le contexte social ambiant: il s'agit d'abord de mener la guerre contre le chômage. Ce discours récurrent imprègne notre société: « soyez heureux de souffrir au travail, au moins vous avez un emploi... »

Or, le travail peut être pensé autrement, comme « lieu unique d'émancipation et d'expérimentation de la vie en commun », en ce qu'il « contient un potentiel éthique par la coopération qu'il implique entre les individus »*. La question du travail à l'heure de l'automatisation, va devenir un enjeu fondamental pour notre société. Il est peut-être temps de réinventer le travail dans un sens davantage libérateur et de se rappeler peut être ce qu'en disait Karl Marx: « Le domaine de la liberté commence là où s'arrête le travail déterminé par la nécessité ».

* Christophe Dejours, *La Panne. Repenser le travail et changer la vie*. Paris, Bayard, 2012

Une publication de l'asbl Centre d'Action Laïque de la Province de Liège

Éditeur responsable : Robert MOOR, Président
Bd de la Sauvenière 33-35 - 4000 LIEGE
Tél. : 04/232 70 40 - Fax : 04/222 27 74
Courriel : info@calliege.be
Site : www.calliege.be

L'asbl Centre d'Action Laïque de la Province de Liège remercie l'ensemble des collaborateurs qui ont contribué à cette réalisation, ainsi que, Raymond Vervinck (impression) et Thomas Jungblut (graphisme).

Pour tous renseignements : Service Solidarité
Audrey Taets, Coordinatrice - Tél. : 04 232 70 58
Malika Blach, déléguée - Tél. : 04 250 99 57
Courriel : solidarite@calliege.be

